

PV DE SYNTHESE EN FIN D'ENQUETE.

Pascal HAON

Commissaire Enquêteur

Marseille 02 avril 2024

Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)

1. Objet :

L'enquête publique concernant la révision du Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) par débordement de l'arc et Le Vallat des Eyssarettes sur la commune de VENTABREN et limiter les risques d'inondation pour les biens et les personnes vient de se terminer.

Afin de rédiger mon rapport et formuler mes conclusions motivées, je souhaiterais connaître votre position ou observation sous 15 jours conformément à l'article R 123 18 du code de l'environnement

2. Observation du public :

Le public ne s'est pas déplacé lors des permanences et aucune question n'a été posée sur le registre papier et sur le registre dématérialisé.

3. Question du CE sur le dossier d'enquête :

En l'état actuel du dossier et des échanges et questions orales posées par le Commissaire Enquêteur et la publique, le CE n'a pas de questions ni observations complémentaires à formuler.

Conformément à la réglementation en vigueur depuis le 1er juin 2012 (article R123-18), un mémoire en réponse doit être fourni par le pétitionnaire au commissaire enquêteur.

Fait à MARSEILLE

La commission d'Enquête

P. HAON

le 5 avril 2024

L'Adjoint au Chef du Service Urbanisme et Risques
Le Chef du Pôle Risques

Clément GASTAUD

Pascal HAON